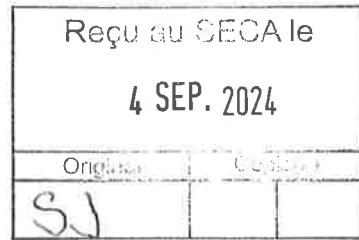


Quentin Vaucher
Rue du Vanil-Noir 42
1666 Grandvillard



Service des constructions et
de l'aménagement (SeCA)
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Grandvillard, le 31 août 2024

Madame, Monsieur,

Pour donner suite à la mise en consultation et la soirée d'information du PSEM 2024, nous tenons à vous faire part de notre **mécontentement** et notre **désapprobation** concernant le maintien **du caractère prioritaire du site de la gravière des Planbus à Lessoc** dans une révision qui se veut axée sur le souci de l'impact écologique à la mise en exploitation d'une gravière.

En effet le système de notation, nous paraît quelque peu arbitraire. Nous trouvons important que les remarques et arguments suivants soient pris en compte dans l'évaluation :

- **Les poussières et les nuisances sonores transportées par le courant local « Ruchio »** pouvant engendrer des soucis sanitaires et du stress pour la population villageoise, pour les animaux de rente et pour les animaux sauvages.
- **La situation géographique du site** dont l'accès est totalement à construire sur des terrains où des compensations écologiques ont été imposées lors du récent remaniement parcellaire (une aberrante contradiction), avec passage sur deux cours d'eau (Sarine et Torrent de Lessoc).
- Comment comprendre la note (20) pour le critère d'évaluation « proximité d'une zone de protection des eaux souterraines » alors que **le site se trouve sur une nappe phréatique ?** Les événements climatiques successifs de ces dernières années ont pourtant révélé **les futurs défis pour l'approvisionnement en eau potable !**
- Doit-on vraiment cautionner le bétonnage massif par **la destruction du cône de déjection de Lessoc, jusque-là préservé, qui lui vaut un caractère unique ?** Une atteinte au paysage par un chantier qui durerait à n'en pas douter plusieurs décennies semble absolument paradoxalement en rapport avec le classement de la vallée de l'Intyamon à l'inventaire des paysages d'importance cantonale (PIC). Une fois l'exploitation terminée, la réhabilitation des sites de gravières peut prendre des années. Dans certains cas, les terrains ne sont jamais complètement restaurés, laissant des cicatrices permanentes sur le paysage.
- **Les nuisances routières engendrées par le flux de camions**, créant un supplément de danger **sur la seule route** desservant tous les villages **de la vallée**.
L'argument avancé de la possibilité de transport par le rail, nous paraît une douce utopie voire un subtil alibi !
Par ailleurs, l'ensemble des élèves scolarisés sur Haut-Intyamon emprunteront le train en guise de transport scolaire dès le 1^{er} janvier 2025. Il est prévu que les élèves de Lessoc rejoignent la gare à pied. Qu'en est-il de la sécurité des élèves et des citoyens avec des passages quotidiens